

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe

**Date :**Tue, 2 Apr 2024 14:10:17 +0200

**De :**

**Pour :**pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Concernant le projet cité en objet, en tant que citoyenne et très sensible à la conservation et à l'équilibre de la biodiversité, je dépose un avis très défavorable car dans ce projet, il n'y a aucune information quant à la nature et au nombre de dégâts attribués aux blaireaux, aucune évocation du caractère cruel et non sélectif alors qu'il existe des alternatives plus "douces", les répulsifs.

De plus, le Conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage : « *Le creusage des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit* ».

Pour les autres espèces, relâcher des animaux nés dans des élevages pour le simple plaisir de les chasser est une totale aberration.

Cordialement.

Catherine Maynard